



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER à 18H30

N°001/2023 – Subvention pour l'association Pôle Pyramide - chantier jeunes

Membres en exercice : **11** - Présents : **6** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusés sans Pouvoir : **1**
Absents : **1** - Votants : **9**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 FEVRIER, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 16 FEVRIER 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER et Alain ROUSSEAU

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE)

Madame Marie-Françoise HEGOBURU (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

Madame Isabelle MESSINA (pouvoir donné à Dominique BERGONSO)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

ETAIT ABSENT

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Jean-Philippe MINIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Vice-Président explique au Conseil d'Administration que l'association Pôle Pyramide propose chaque année des actions pendant l'été afin de rassembler les habitants de la commune. En 2021, le souhait était de mettre en avant la culture et le monde artistique en organisant deux actions, un chantier jeunes et un espace de vie culturel. Pôle Pyramide a reconduit l'action en 2022 et souhaite l'organiser à nouveau en 2023. Des jeunes de la commune (16-17 ans) s'engageront ainsi dans les chantiers jeunes pendant une semaine et percevront en retour une bourse de 200 € chacun pour financer un projet personnel (permis de conduire, BAFA, ...).

Le Vice-président propose au Conseil d'Administration, suite à la présentation de l'action par Mmes Charlotte PENICAUD et Charleen NEDELLEC, animatrices à l'association Pôle Pyramide, de verser une subvention d'un montant de 200 euros/jeune avec un plafond de 2 000 € à l'association Pôle Pyramide afin de l'aider à financer le chantier jeunes (rétribution des jeunes) qui se déroulera du 3 au 7 juillet 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230223-001-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Publication : 06/03/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / mars 2023

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de verser une subvention d'un montant de 200 euros/jeune à l'association Pôle Pyramide avec un plafond de 2 000 euros (maximum de 10 jeunes).
- **PRÉCISE** que cette dépense sera mandatée à l'article 65748 du budget 2023 du CCAS.
- **DONNE POUVOIR AU VICE-PRÉSIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe MINIER

